



TERMINALE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Étude et réalisation d'agencement

Mixité de public

DURÉE DE LA FORMATION

- 675 heures en 1 an.

PUBLIC VISÉ

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (possibilité de dérogations).
- Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau.
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir suivi une seconde et une première professionnelle dans la spécialité.

CODE DIPLÔME

- 40023408

FICHE RNCP

- [RNCP41837](#)

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

- 31/08/2031

COÛT DE LA FORMATION

- 12 896 € par année de formation

Formation entièrement gratuite et rémunérée, sans aucun frais d'inscription ni de scolarité.

LIEU DE FORMATION

- 82 rue des Meuniers - 59000 LILLE
- Métro : Wazemmes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Appliquer les techniques professionnelles spécifiques à l'agencement, en choisissant judicieusement matériaux, méthodes et outils en fonction des projets.
2. Concevoir et dessiner des plans d'agencement en utilisant des logiciels spécialisés, pour transformer les idées en documents techniques précis et exploitables.
3. Gérer des projets d'agencement de leur conception à leur réalisation, en planifiant les tâches, en estimant les coûts, et en coordonnant les équipes et les ressources.
4. Respecter les normes environnementales et réglementaires en sélectionnant des matériaux durables et en appliquant les principes de construction respectueuse de l'environnement.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dossier de candidature à compléter en ligne, entretien de positionnement et test dans un délai de 15 jours après réception du dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.
- Délais d'accès : en fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage définie par l'entreprise d'accueil.
- Parcours adaptés : adaptation possible du parcours selon les prérequis.
- Handicap : formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap de l'UFA OZANAM).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET HUMAINS

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.
- Moyens pédagogiques : salles de formation équipées, plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.
- L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés, disposant d'une expertise professionnelle et pédagogique en adéquation avec les contenus de formation. La liste des formateurs intervenants est accessible sur demande.
- Alternance : 3 à 5 semaines à l'UFA OZANAM - 3 à 5 semaines en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont présentés aux épreuves générales et techniques dudit BAC PRO, diplôme délivré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

PASSERELLES, ÉQUIVALENCES, POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Des possibilités d'équivalences ou de passerelles peuvent exister ; il est conseillé de contacter la Direction de l'UFA OZANAM afin d'obtenir des informations détaillées et adaptées à votre parcours.

Poursuite d'études : BTS Étude et réalisation d'agencement - BTS Management économique de la construction.

Exemples de métiers : Agenceur de stand - Aménageur d'espace intérieur - Maquettiste en architecture.

UN CAMPUS LILLOIS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Situé en plein cœur de Lille, à proximité immédiate des quartiers Euralille et Wazemmes, le Campus Sup' du Groupe OZANAM LILLE offre un environnement d'apprentissage dynamique et accueillant, évoquant l'atmosphère d'un mini-campus urbain. Nos équipes pédagogiques et éducatives s'engagent résolument dans la réalisation d'un projet Campus à la fois audacieux et novateur, conçu pour catalyser la réussite individuelle de chaque apprenant.



LES ÉPREUVES D'EXAMEN

E1 - Épreuve scientifique

- E11-U11 - Mathématiques (coefficient : 1,5 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 1h00)
- E12-U12 - Sciences physiques et chimiques (coefficient : 1,5 - épreuve écrite et pratique ponctuelle - durée : 1h00)

E2 - Épreuve technologique et artistique

- E2-U21 - Arts et techniques : histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement (coefficient : 2 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)
- E2-U22 - Analyse d'un projet d'agencement (coefficient : 3 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 4h00)
- E2-U23 - Préparation de chantier (coefficient : 2 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 4h00)

E3 - Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel

- E31-U31 - Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise (coefficient : 2 - épreuve orale ponctuelle - durée : 35 minutes)
- E32-U32 - Étude et présentation d'un projet (coefficient : 4 - épreuve pratique ponctuelle - durée : 16h00)
- E33-U33 - Réalisation de maquettes et prototypes (coefficient : 2 - épreuve pratique ponctuelle - durée : 8h00)
- E34-U34 - Économie-gestion (coefficient : 1 - épreuve orale ponctuelle - durée : 30 minutes)
- E35-U35 - Prévention, santé, environnement (coefficient : 1 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)

E4 - Épreuve de langue vivante

- E4-U4 - Épreuve de langue vivante (coefficient : 2 - épreuve orale ponctuelle - durée : 20 minutes)

E5 - Épreuve de français, histoire-géographie, enseignement moral et civique

- E51-U51 - Français (coefficient : 2,5 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h30)
- E52-U52 - Histoire-géographie et enseignement moral et civique (coefficient : 2,5 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)

E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques

- E6-U6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques (coefficient : 1 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 1h30)

E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive

- E7-U7 - Épreuve d'éducation physique et sportive (coefficient : 1 - épreuve pratique ponctuelle)



LÉGISLATION EN VIGUEUR

L'apprentissage : une formation gratuite et rémunérée

Le financement des formations par apprentissage est encadré par plusieurs dispositions réglementaires.

Pour le secteur privé, le coût de la formation est aligné sur le niveau de prise en charge fixé par l'opérateur de compétences (décret n°2019-956 du 13 septembre 2019). Ce montant peut varier selon la convention collective de l'employeur et faire l'objet de compléments, notamment pour les apprentis en situation de handicap. En principe, il n'y a pas de reste à charge pour l'entreprise. Toutefois, le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 introduit une participation obligatoire de 750 € pour l'entreprise pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7. La formation demeure gratuite pour l'apprenti, conformément à l'article L.6211-1 du Code du travail.

Pour le secteur public, les employeurs prennent en charge les coûts de formation de leurs apprentis (article L.6227-6 du Code du travail). Une exception s'applique au secteur public territorial, qui bénéficie d'un dispositif spécifique de financement via la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale, prévu par le décret n°2020-786 du 26 juin 2020.

Les aides aux apprentis (susceptibles de modifications selon les textes en vigueur)

Le statut d'apprenti donne accès à un certain nombre d'aides et d'avantages.

Plus d'informations au 03 20 21 98 81 ou pole.formations@ozanam.eu.

NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Réussite à la session d'examen
- Taux de rupture net
- Insertion professionnelle à 6 mois
- Insertion dans le métier visé
- Taux de satisfaction

Aucune donnée à communiquer. Première validation du BAC PRO Étude et réalisation d'agencement par la voie de l'apprentissage à la session d'examen 2027.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accessibilité handicap

Nos locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Besoins éducatifs particuliers

Les besoins éducatifs particuliers concernent des apprentis en situation de handicap, malades, à haut potentiel, nouvellement arrivés en France...

Notre pédagogie est adaptée à la diversité des apprenants afin d'individualiser leur parcours de formation. Les apprentis à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques regroupent une grande variété d'apprenants qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des apprenants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

NOUS CONTACTER

PÔLE FORMATIONS

50 rue Saint-Gabriel
59045 LILLE CEDEX
03 20 21 98 81
pole.formations@ozanam.eu

Directeur Pôle Formations

- Thierry MICHEL
- thierry.michel@ozanam.eu

Chargé de relations entreprises

- Benjamin CHAPELET
- benjamin.chapelet@ozanam.eu

Secrétaire

- Karine POTTIER
- karine.pottier@ozanam.eu

Référente handicap

- Nathalie AVEZ
- nathalie.avez@ozanam.eu

Chargée de mission Qualité

- Frédérique WESTEEL
- frederique.westeel@ozanam.eu